

Département de Seine et Marne

Commune de Rubelles

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Des Trois Noyers



quartier Les
Trois Noyers



PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

MODIFICATION N°1

grandparis
aménagement

Geoterre

LOTICIS



Octobre 2018

Objet de la modification

Le programme des équipements publics de la ZAC des Trois Noyers a été approuvé après délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2015. Celui-ci prévoyait alors :

« [...] des équipements publics sous maîtrise d'ouvrage communale avec participation de l'aménageur, pour compléter ou améliorer les équipements existants. 2 000 m² de surface de plancher leur seront consacrés. Ils seront implantés au niveau de la pointe sud de la ZAC, à proximité du giratoire des Hautes Bornes. Ces ouvrages ont vocation à être intégrés au domaine public de la commune de Rubelles qui en assurera la gestion. »

Par délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2017, la Ville a approuvé la création d'une micro-crèche de 10 berceaux. Elle a ensuite exprimé le souhait de l'implanter dans le périmètre de la ZAC. Au regard de sa spécificité, cet équipement sera positionné au cœur du nouveau quartier, afin d'encourager les déplacements piétons et de réduire l'exposition aux nuisances sonores.

L'aménagement et le paysagement de la parcelle Sud de la ZAC est maintenu. La Ville en a précisé la destination sport et santé, avec la demande d'y construire une aire d'évolution, type citystade, et un parcours santé.

En conséquence, le programme des équipements publics est modifié comme suivant :

L'article R.311.7 du Code de l'Urbanisme prévoit que, lorsque le projet de programme des équipements publics comporte des éléments dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation et, le cas échéant, sur leur participation au financement.

Le projet de programme des équipements publics comprend :

- les ouvrages d'infrastructures (espaces publics, espaces verts, noues de collecte, voiries et réseaux) ;
- l'extension et la restructuration du groupe scolaire, de la cantine et de la garderie communale ;
- la construction d'une micro-crèche de 10 berceaux sous maîtrise d'ouvrage communale avec participation de l'Aménageur ;
- la création d'une aire dédiée à la pratique sportive et d'un parcours santé. Ils seront implantés au niveau de la pointe sud de la ZAC, à proximité du giratoire des Hautes Bornes. Ces ouvrages ont vocation à être intégrés au domaine public de la commune de Rubelles qui en assurera la gestion ;
- le traitement des intersections sur la RD 636: le quartier des 3 Noyers sera dans un premier temps raccordé par l'aménagement de deux intersections sur le RD 636. Les emprises nécessaires à des raccordements sur la RD 471 sont ménagés afin que ceux –ci puissent être réalisés parallèlement aux débouchés du projet d'aménagement des hautes bornes.

<i>Equipements prévus</i>	<i>Maitre d'ouvrage</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Gestionnaire</i>	<i>Coût de réalisation estimé</i>
Equipements d'infrastructure					
1) Equipements publics d'infrastructure dans le périmètre de la concession d'aménagement - Rénovation de l'aménagement de l'allée royale ; - Création d'un parc urbain et d'espaces verts ; - Création des voies nécessaires à la desserte des parcelles destinées aux logements, aux commerces et aux équipements publics	GME	GME	VILLE	VILLE	8 688 K€ HT
Construction d'une aire d'évolution sportive et d'un parcours santé sur la parcelle Sud de la ZAC, et paysagement de la parcelle	GME	GME	VILLE	VILLE	550 K€ HT
2) Equipements publics d'infrastructures liés à la réalisation de la ZAC - Aménagement de deux intersections sur la RD 636 pour permettre la desserte de l'opération	GME	GME	Conseil Département al 77	Conseil Département al 77	598 K€ HT
Equipements de superstructure					
Extension et restructuration du groupe scolaire, de la cantine et de la garderie communale	VILLE	GME	VILLE	VILLE	3 000 K€ HT
Construction d'une micro-crèche de 10 berceaux	VILLE	GME (450 K€) VILLE Autres	VILLE	VILLE	780 K€ HT

Le Maire
Françoise LEFEBVRE



